

LA GAZETTE DE TEE

Le bulletin d'information de Territoires Environnement Emplois Ile-de-France

L'ENVIRONNEMENT, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?

SOMMAIRE

☉ **Brèves** p. 2

☉ **Articles**

• La construction d'un Agenda 21 :
l'exemple de Viry-Chatillon p. 3

• Impulser une politique d'achat public
durable p. 4

• Démarche bioclimatique pour le
patrimoine bâti du Vexin français p. 5

• Développer l'écologie industrielle sur
les territoires p. 5

• Plaine Commune lance une techno-
pole dédiée aux éco-industries p. 6

• L'ingénierie territoriale à l'âge du
développement durable p. 7

☉ **Qui sommes-nous ?** p. 8

ÉDITORIAL

Six mois après la table ronde finale, le projet de loi d'orientation qui valide les principes fondateurs du Grenelle de l'environnement a été présenté officiellement au comité de suivi le mercredi 30 avril. Le texte reprend l'ensemble des conclusions des groupes de travail et sera transmis au Conseil économique et social, puis examiné en Conseil des ministres à la fin du printemps et présenté au Parlement avant l'été.

Ce processus montre combien les Français et leurs représentants sont parfaitement conscients de la nécessité d'accomplir une mutation dans les pratiques environnementales et cela à tous les niveaux institutionnels et territoriaux.

Les outils à disposition sont nombreux que ce soit les agendas 21, les plans Climat ou les chartes de qualité environnementale. Un souci de coordination et de cohérence entre ces différents dispositifs peut être porté dans le domaine environnemental par le secteur privé et public. Il restera à construire ensuite les nécessaires démarches transversales du développement durable.

Il n'est plus possible aujourd'hui de continuer à opposer la protection environnementale au développement économique : les chartes environnementales des zones d'activités économiques et l'écologie industrielle qui tend à réduire l'exploitation des ressources naturelles et la production de déchets en témoignent de façon exemplaire. L'effet levier des dispositifs d'achats éco-responsables est actionné également efficacement par l'Etat et les collectivités territoriales et son impact sur l'économie locale sera de plus en plus visible.

De nouveaux métiers et de nouvelles compétences vont bien sûr devoir accompagner et porter ces évolutions. Territoires Environnement Emplois Ile-de-France s'emploie à formaliser et à clarifier les parcours professionnels dans ce domaine, tout en donnant une plus grande visibilité à l'offre de formations initiales ou continues associées. La DIREN d'Ile-de-France ne peut manquer d'appuyer et de conforter cette offre de ressources en restant vigilante sur une approche globale du développement durable et la prise en compte du long terme.

Louis HUBERT
Directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France

Focus sur l'insertion dans le secteur de l'eau

TEE a mené récemment une étude sur les emplois créés à l'aide des contrats Contrat d'Avenir (CA) et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et co-financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le secteur de l'eau. Depuis juin 2006, l'Agence a soutenu 14 structures. Des 19 structures interrogées (enquête élargie à 5 n'ayant pas contracté), il y a 11 associations, 5 collectivités et 2 syndicats professionnels.

Un quart des contrats a une durée de 6 mois et près de la moitié est d'une durée d'un an. Dans 80% des cas, la durée hebdomadaire est de 24 à 27 heures. Sur les 108 personnes recrutées, 47 ont un diplôme de niveau BEP/CAP, 31 un niveau 3^{ème} et 7 sont diplômées de l'enseignement supérieur.

L'éco-cantonnier est le métier le plus représenté avec 45 personnes recrutées. Sa mission consiste à surveiller et à assurer l'entretien des jardins et des espaces verts urbains avec une approche écologique tout en s'attachant à la promotion de la qualité de l'environnement auprès des usagers. D'autres salariés en contrat aidé pratiquent des métiers plus spécifiques : passeur de rives, pilote de bateau ou encore chargé de projet et d'animation. Une dizaine de personnes avait une expérience antérieure de jardinier ou aide jardinier, les autres n'ayant aucune antériorité dans le domaine de l'environnement.

Les associations travaillant spécifiquement sur l'insertion ont permis aux salariés d'accéder à des formations d'une durée de 10 à 30 jours. Ceci a concerné 81 salariés sur 108. **Le rapport de l'étude sera bientôt en ligne sur notre site.**

De l'innovation dans les Yvelines !

Le Conseil général des Yvelines a présenté, le 5 juin, les six premiers projets soutenus par le Fonds éco-départemental environnement et innovation (FEDEI). Créé en mai 2007, ce fonds vise à faciliter la réalisation de projets et d'actions exemplaires pour la protection de l'environnement. Il s'adresse à tous les acteurs du territoire yvelinois, publics comme privés. Les projets sélectionnés portent sur des bâtiments éco-conçus, sur de la rénovation d'équipements, sur un éco-quartier et sur un parc à thème pédagogique. **L'appel à projets reste ouvert toute l'année et sera reconduit en 2009 et 2010. Pour en savoir plus : www.yvelines.fr**

Repérez-vous dans l'EEDD

L'AVISE, dans sa collection «Les Repères de l'AVISE», dédie son dernier numéro à l'« Education à l'environnement vers un développement durable : activité, économie et emploi ». Rédigé par le Réseau Ecole et Nature, membre du Centre national d'appui et de ressources en environnement, ce document présente une typologie du secteur et de ses acteurs et rassemble des données statistiques et cartographiques. **La publication est téléchargeable depuis le site Internet www.avise.org, rubrique « Publications ».**

Aide régionale aux éco-activités

Lancé début mai, le dispositif PM'up vise à favoriser le développement des petites et moyennes entreprises et industries franciliennes dans neuf filières prioritaires dont les éco-activités. Les 200 lauréats bénéficieront pendant trois ans d'un parcours d'appui avec un accompagnement par des experts et une aide financière pour des actions de conseil, d'investissement, de recrutement ou de développement à l'international. **Les candidats peuvent s'inscrire jusqu'au 1er juillet via le site Internet www.iledefrance.fr, rubrique « Appels à projets ».**

Evolution des contrats aidés à suivre

Après six mois de travail, le Grenelle de l'insertion vient de publier son rapport de conclusion. L'une des mesures phares préconisées est la suppression de certains contrats aidés, comme le Contrat d'avenir et le Contrat d'insertion - Revenu minimum d'activité. Seuls seraient maintenus le Contrat initiative - emploi pour le secteur marchand (dont le recours serait accompagné d'une obligation d'embauche en CDI) et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le secteur non-marchand. Le contrat de professionnalisation, quant à lui, serait exclusivement réservé aux personnes sans qualification.

Bientôt un nouveau réseau en Ile-de-France

Les réseaux territoriaux « Commande publique et développement durable » visent à apporter des outils et des réponses aux collectivités qui souhaitent engager une démarche d'achats responsables (voir article en page 4). Mis en place et animés par Les Eco Maires et Cités Unies France, ils existent dans 15 régions. En Ile-de-France, le réseau est en cours de constitution. Par ailleurs, l'inter-réseaux national a lancé, fin avril, une plateforme d'échanges sur Internet : www.achatsresponsables-bdd.com. Tout acheteur public peut consulter et enrichir la base. **Contact : j.frere@ecomaires.com**

Depuis 2003, la ville de Viry-Chatillon (91) s'est engagée dans une démarche en faveur du développement durable devant aboutir à la rédaction d'un Agenda 21 local. Ce dispositif, issu du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, est la déclinaison opérationnelle de l'Action 21, texte fondateur d'un développement international raisonné aussi bien du point de vue de l'environnement que de celui de l'équité sociale.

L'objectif d'un tel projet est d'établir des actions apportant une réponse aux enjeux locaux identifiés sur la base d'un état des lieux partagé avec la population. Mais comme tout programme faisant appel à l'ensemble des forces vives d'un territoire, l'adhésion de tous est essentielle pour en faire un projet porté collectivement.

D'après une enquête publiée en février 2008, 90% des Français ont déjà entendu parler de développement durable alors qu'ils n'étaient que 77% en 2006 et 54% en 2004. Autant dire qu'en 2003, année du lancement de la démarche Agenda 21 à Viry-Chatillon, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des habitants et des agents de la commune.



Le logo de la démarche Agenda 21 de Viry-Chatillon

Impliquer les élus et le personnel

Un séminaire de formation à destination des élus de la majorité a eu lieu l'année du lancement de l'Agenda 21. Il a permis d'adopter un texte commun, l'acte fondateur, accolé à la délibération engageant la démarche. Le développement durable est depuis devenu l'un des piliers de l'action municipale, ce qui a contribué à la réélection de la majorité sortante en mars 2008.

Pour impliquer les agents dans la démarche, l'assemblée générale du personnel de 2003 fut consacrée au dévelop-

pement durable. Les services se devaient d'être sensibilisés dans leur totalité. Il leur a été demandé de se saisir des enjeux du développement durable afin de les intégrer dans leurs missions de service public.

La rédaction d'un Agenda 21 s'accompagne de nouveaux réflexes à acquérir. J'ai été recrutée en 2004 en tant que chargée de mission pour animer cette évolution. De formation environnementale, j'ai rapidement compris que mes supérieurs attendaient de moi une approche transversale. L'année 2005 a vu la naissance de nombreux projets avec l'implication de services aussi divers que l'informatique, l'urbanisme, l'éducation ou la culture – preuve que le développement durable concerne tous les secteurs de la société.

Former et sensibiliser en permanence

Parce que les achats publics sont un outil majeur des collectivités territoriales pour promouvoir un développement durable et responsable, il a été proposé à tous les services ayant à gérer un budget de venir se former sur la question des achats éthiques en présence de Cités Unies France. Depuis, des clauses environnementales et sociales sont insérées dans la quasi-totalité des marchés publics de la commune. Par ailleurs, une formation animée par Guy Hascoët, Président de l'académie du développement durable et humain, a été dispensée aux agents afin de poursuivre leur sensibilisation.

Le journal du personnel, distribué chaque mois avec les feuilles de paie, a également été associé à la démarche. Depuis environ deux ans, il comprend une rubrique « Développement durable » dont le but est de sensibiliser les agents aux « bons gestes quotidiens ». En un mot, provoquer la réflexion pour ancrer les habitudes.

Des perspectives encourageantes

Actuellement en cours de rédaction, l'Agenda 21 aura pris le temps de naître dans un contexte favorable. Dans l'idéal, le poste d'animateur de l'Agenda 21 est amené à disparaître. L'objectif est que chaque service soit suffisamment formé pour faire vivre dans ses missions et de façon autonome les principes du développement durable. Ce qui est en très bonne marche à Viry-Chatillon.

Sylvette Matteoli, responsable Agenda 21
à la Mairie de Viry-Chatillon

Contact : agenda21@viry-chatillon.fr

Une politique d'achat durable consiste à intégrer les dimensions environnementales, sociales et éthiques, en plus des aspects économiques, dans les décisions liées au processus d'achat, depuis la définition du marché jusqu'au choix des offres. Pour une administration publique, ce puissant outil peut trouver sa place au cœur d'une politique de développement durable, par ses nombreuses répercussions locales et globales (préservation des ressources naturelles et de la santé, respect des droits de l'homme etc.).

En Ile-de-France, le Conseil général des Hauts-de-Seine a été pionnier en la matière, en co-publiant, avec Les Eco Maires, le guide « Encourager une commande publique éco-responsable dans les Hauts-de-Seine » en 2004. Depuis, plusieurs initiatives ont vu le jour, pilotées par des structures comme l'ARENE ou l'association Cités Unies France. Par ailleurs, les Eco Maires, qui animent des réseaux territoriaux (voir brèves), ont réalisé une enquête intitulée « Collectivités et commande publique durable » en 2007 et organisé les premières assises nationales sur ce thème, le 11 septembre 2007 à Paris. Pour 2008, une plénière est prévue le 4 décembre à l'occasion du salon Buy&Care à Lyon.

Quels impacts en termes d'emplois sur le territoire ?

Bien qu'une politique d'achat ne doive pas privilégier son territoire, 80% des actes d'achat des collectivités ont une incidence directe sur le marché local. Un lien territorial plus fort peut être établi en utilisant les articles 10, 14, 15 et 53 du Code des marchés publics de 2006 qui permettent de fournir des heures de travail à des structures d'insertion. Pour que de telles clauses soient élaborées et respectées, il est essentiel d'établir un partenariat avec les structures d'insertion locales.

Par ailleurs, les acheteurs publics peuvent encourager le développement des petites et moyennes entreprises en leur facilitant l'accès aux marchés. Des procédures comme l'allotissement, la diminution des délais de paiement et la dématérialisation des documents vont dans ce sens.

Qui, au sein d'une collectivité, est concerné par l'achat responsable ?

Dans la plupart des administrations publiques, l'intégration

des critères de développement durable est généralement supportée par un agent du service des marchés, des affaires juridiques ou un technicien environnemental, sans que le poste soit aménagé en ce sens. Cette organisation ne permet pas d'avoir une stratégie globale ni de travailler en amont des marchés.



La création d'un poste de chargé de mission commande publique durable, comme il s'en est développé en province, est encore peu répandue et nous ne pouvons qu'appeler à son essor pour un fonctionnement optimal des politiques d'achat durable. Les agents les plus habilités à piloter cette politique dans la collectivité se trouvent généralement au sein des services environnement, développement durable/Agenda 21 ou achat/marchés. A tout le moins, les administrations publiques doivent allouer une part de temps de 15% à cette tâche, sans laquelle aucune politique d'achat public durable ne peut être suivie.

Pour une action complète, la constitution d'un groupe de travail composé d'acheteurs, de techniciens de l'environnement, du service juridique et d'acteurs externes permet de définir un plan d'actions, de démultiplier les moyens d'investigation, de suivre les marchés et d'évaluer la politique d'achat durable. Un tel fonctionnement permet par ailleurs d'étendre l'action pour prendre en compte tout le processus d'achat, depuis la définition du besoin jusqu'à l'utilisation du produit. Les agents et élus impliqués dans cette démarche pourront suivre une formation générale ou plus ciblée (par exemple, sur des types de produits spécifiques ou sur des enjeux comme l'insertion par l'activité économique), afin notamment d'améliorer leur connaissance de l'offre, obstacle principal révélé par l'enquête des Eco Maires.

Joris Frère, chargé de mission commande publique et développement durable

Contact : j.frere@ecomaires.com

DÉMARCHE BIOCLIMATIQUE POUR LE PATRIMOINE BÂTI DU VEXIN FRANÇAIS

L'appel à projets « Reconversion de bâtiments anciens ruraux en logements locatifs à très haute performance énergétique », lancé par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, va soutenir des maîtres d'ouvrages publics, sociaux ou privés qui veulent engager une démarche globale et expérimentale répondant à trois grands objectifs de développement durable et raisonné :

- ⊗ préserver un patrimoine rural par sa reconversion en logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- ⊗ retrouver une démarche bioclimatique, économe et rurale, caractéristique importante de ces constructions ;
- ⊗ recourir à des énergies renouvelables et à des technologies nouvelles de maîtrise de l'énergie.

Le choix des lauréats sera annoncé en juin 2008. Les projets sélectionnés seront soutenus financièrement et techniquement. Des architectes, techniciens et ingénieurs spécialisés en maîtrise de l'énergie et en assistance à la maîtrise d'ouvrage ont été missionnés par le Parc pour orienter les décideurs et leurs prestataires dans leurs choix architecturaux et techniques. L'ambition du Parc est de faire émerger 20 à 25 logements exemplaires et démonstratifs.

Les chantiers serviront de lieu d'expérimentation et de formation des artisans pour les sensibiliser à des techniques et à des



Photo : PNR du Vexin Français - Affiche de promotion de l'appel à projets

technologies nouvelles, en complément du label « Eco-artisans » récemment lancé par la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Des élèves ingénieurs pourront également valoriser les savoir-faire acquis par le biais de visites de chantier, de suivis de travaux et de stages.

Des nombreux partenaires sont associés au programme. Ils serviront de relais de ces expériences auprès de leurs publics, aidant ainsi à communiquer sur les projets et à inciter d'autres maîtres d'ouvrage à suivre ce type de démarche.

Philippe Bodo, architecte conseil au Parc naturel régional du Vexin français

Contact : p.bodo@pnr-vexin-francais.fr

Pour en savoir plus : www.pnr-vexin-francais.fr

DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE SUR LES TERRITOIRES

Lauréat de l'Appel à projets 2007 du Programme de Recherche Ecotechnologies et Développement Durable (PRECODD) lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le projet de recherche-action Conception d'outils méthodologiques et d'évaluation pour l'écologie industrielle (COMETHE) a pour but d'aider les entreprises et les gestionnaires de zones d'activités à mettre en place des démarches applicatives de l'écologie industrielle.

Cette approche novatrice s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer, à l'échelle du système productif, une organisation caractérisée par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie (valorisation des déchets, mutualisation des besoins etc.).

Le projet COMETHE s'appuie sur cinq territoires pilotes offrant un panel représentatif de la diversité des situations qui caractérise les parcs d'activités français. En Ile-de-France, la Zone Industrielle de Lagny-sur-Marne (77), où des échanges de flux industriels existent déjà, est engagée

à travers COMETHE dans une démarche de plus grande ampleur afin de développer les synergies entre les entreprises

Les retours d'expériences d'écologie industrielle mettent en avant des bénéfices en termes environnementaux et économiques, mais aussi sociaux (création d'emplois, relocalisation des activités, gestion concertée des questions environnementales), et ce grâce à des dispositifs participatifs incluant les salariés, les riverains et la société civile.

COMETHE mobilise une quinzaine de partenaires : bureaux d'études, associations et centres de recherche, acteurs locaux de l'écologie industrielle, entreprises, institutions publiques et collectivités. La coordination est assurée par l'association Orée.

Paul Schalchli, Chef de projet écologie industrielle à l'association Orée

Contact : schalchli@oree.org

Pour en savoir plus : www.comethe.org et www.oree.org

Les éco-industries poursuivent leur développement sur le territoire de Plaine Commune (93). Avec près de 170 établissements fonctionnant sur les huit villes de l'agglomération¹, la filière est source d'emplois à différents niveaux de qualification, une caractéristique qui correspond bien au profil de la population active du territoire. Pour favoriser cette croissance, la communauté d'agglomération a décidé de mettre en place une technopole dédiée aux éco-activités.



Photo : Vianney Prouvost/Plaine Commune - La Zone d'activité économique Jean Mermoz à La Courneuve

Le projet s'appuiera sur des sites déjà existants (notamment la Zone d'Activité Économique Jean Mermoz à La Courneuve) et sur des territoires émergents (comme le futur éco-quartier prévu à l'Île-Saint-Denis et le projet d'aménagement du site du Fort d'Aubervilliers, à dominante développement durable). La technopole sera un outil de développement au service du territoire visant à faciliter la mise en réseau d'acteurs locaux (entreprises, laboratoires de recherche, centre de ressources technologiques, organismes de formation et autres institutions) en vue d'organiser entre eux des relations préférentielles et finalement de dynamiser la filière sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le dispositif comprendra un animateur de réseau pour créer le lien entre les différentes entreprises et avec des acteurs dotés de la compétence environnementale. Il sera chargé d'organiser un ensemble d'actions relatives au renforcement de la présence des professionnels, à la valorisation de la filière, à la mise en œuvre de partenariats entre les entreprises et les laboratoires de recherche et à la détection des besoins en compétences (métiers et formations) des entreprises.

Généralement, les entreprises de la filière et les collectivités locales sont à la recherche de nouvelles

technologies pour optimiser le développement de leurs activités. Des partenariats entre les entreprises, les porteurs de projets et les laboratoires de recherche via des conventions d'échanges seront l'occasion de favoriser les collaborations entre offreurs et demandeurs de solutions environnementales. Ainsi, on espère encourager l'émergence de nouveaux projets et donc la création d'emplois.

Par ailleurs, ces coopérations seront l'occasion de favoriser le développement de stages par la mise en place de bourses dédiées aux membres du réseau. Il s'agit également de mettre à disposition des entreprises et des collectivités locales un vivier de ressources humaines issues des formations initiales assurées par les universités du territoire (notamment Paris 13) et de faciliter l'accès des entreprises aux nouveaux travaux de recherche des universités.

Sur le volet de la formation, un guide des métiers et de l'offre de formation accessible sur le territoire de Plaine Commune sera proposé aux membres du réseau. Il aura pour vocation de promouvoir les éco-activités et les formations s'y rattachant. Il visera également à informer et à sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à cette filière.

En s'appuyant sur les organismes de formation présents sur le territoire (comme l'AFPA et le GRETA), sur les entreprises et sur des partenaires extérieurs, il s'agira de positionner le territoire dans le champ de la formation spécialisée pour renforcer l'offre de formation existante et répondre aux attentes des acteurs économiques. A ce titre, les entreprises pourront solliciter les centres de formation pour orienter les programmes de formation selon leurs besoins.

Actuellement, le projet est dans sa phase de démarrage. Le recrutement de l'animateur de réseau est en cours et les premiers développements de la technopole s'effectueront au début du second semestre 2008. Outre Plaine Commune et Plaine Commune Promotion, qui pilotent et financent en partie le projet, la technopole repose sur l'engagement financier de la Région Ile-de-France et de la DRIRE.

Sandra Laurol, chargée d'études économiques à Plaine Commune

Contact : sandra.laurol@plainecommune.com.fr
Pour en savoir plus : www.plainecommune.fr

¹ Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse

Que ce soit au travers des dispositifs comme les agendas 21 et les pôles d'excellence rurale ou bien par le biais de mesures législatives et fiscales encourageant la lutte contre le réchauffement climatique, on assiste ces dernières années - et particulièrement ces derniers mois - à une prise en compte croissante du développement durable dans les politiques publiques. Cette évolution est en train de faire des collectivités territoriales (communes, intercommunalités ou Pays) des acteurs essentiels du développement durable à l'échelon local. Dans ce contexte, l'ingénierie territoriale est aujourd'hui fortement interpellée par ces enjeux en termes d'organisation comme d'évolution des compétences.

S'appuyant sur une vision transversale du développement d'un territoire, l'ingénierie territoriale favorise l'aide à la décision et constitue un appui technique, notamment (mais pas seulement) pour les élus. Dans cette perspective, le développeur territorial facilite le travail en partenariat, suscite la participation des habitants et met en réseau des compétences diverses.

Créée en 2001 et animée par l'UNADEL, la Plateforme nationale des métiers du développement territorial associe des institutions publiques, des organismes de recherche et de formation, des structures de développement et des associations de professionnels. En 2005, elle a publié un référentiel des cinq macro-compétences communes aux métiers du développement territorial et appelé « Cœur de métiers ». Ce document, ainsi que les autres publications de la plateforme, sont disponibles sur www.unadel.asso.fr

A l'issue d'un débat récemment organisé par l'UNADEL (Union nationale des acteurs et des structures de développement local) en collaboration avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, l'association 4D, le Carrefour des Pays Lorrains et TEE Ile-de-France, la Plateforme nationale des métiers du développement territorial a ainsi relevé plusieurs éléments permettant de caractériser - au moins en partie - la situation actuelle de cette ingénierie au regard des stratégies territoriales de développement durable :

- ⊙ Une hétérogénéité importante des besoins en formation et des profils recrutés qui varie en particulier selon le degré de structuration des territoires : des généralistes pour les projets émergents et des spécialistes dans les structures territoriales plus anciennes, comme les PNR ;
- ⊙ Un accroissement sensible des recrutements au sein des structures territoriales au bénéfice de profils techniques issus de formations initiales relevant majoritairement des sciences de l'environnement ;
- ⊙ Une relative précarité des postes qui reposent de plus en plus sur des dispositifs et des appels à projets dont les financements sont à durée limitée ;
- ⊙ Un manque de relations approfondies entre les professionnels et les organismes proposant des formations initiales dans le domaine de l'ingénierie territoriale.

Au-delà de ces constats, on remarque aujourd'hui un risque non négligeable de réduire l'ingénierie nécessaire à la territorialisation du développement durable aux seuls techniciens issus des sciences de l'environnement. Il ne s'agit pas ici de minimiser l'importance de ces métiers émergents. Cependant, les projets de développement durable - caractérisés par la transversalité, la prise en compte du long terme, l'approche globale et la participation des habitants - nécessitent de faire très largement appel à des compétences et à des méthodologies traditionnellement identifiées comme relevant plutôt du champ du développement local. La capacité à produire des connaissances sur le territoire ou l'animation, par exemple, ne constituent-elles pas des compétences essentielles dont les structures territoriales devraient disposer pour accompagner des processus de changement en cours ou à venir ?

Enfin, il est nécessaire de mieux organiser l'ingénierie territoriale au regard des nouveaux enjeux du développement et des ressources locales qui peuvent être mobilisées. Pour ce faire, nous devons prendre du champ et considérer désormais l'ingénierie territoriale comme un véritable système au sein duquel les articulations et les mutualisations entre structures territoriales peuvent être renforcées et les partenariats public-privé, notamment avec le monde associatif, particulièrement encouragés. C'est ce qui ressort notamment des premières Assises de l'ingénierie du développement des territoires réalisées en juillet 2007.

Stéphane Loukianoff, coordinateur de l'UNADEL et animateur de la Plateforme nationale des métiers du développement territorial

Contact : sloukianoff.unadel@orange.fr

QUI SOMMES-NOUS ?



TEE Ile-de-France est le centre régional de ressources et d'appui œuvrant à la promotion des métiers, l'information sur les formations et l'observation des emplois dans le domaine de l'environnement.

Notre objectif est de repérer les nouveaux métiers de l'environnement, innovants, et de valoriser les emplois qui évoluent pour intégrer une compétence environnementale contribuant ainsi au développement durable.

Pour cela, nos activités se basent sur la veille, l'expérimentation et la diffusion d'information.

Nous menons ainsi des actions pour :

- ⊙ la mise à disposition d'une information régionale sur l'actualité emploi-environnement ;
- ⊙ la promotion de la qualité environnementale au sein des activités développées ;
- ⊙ le repérage des nouveaux métiers de l'environnement dans les secteurs public et privé ;
- ⊙ la professionnalisation des acteurs de l'environnement.



TEE Ile-de-France contribue à rendre accessible l'information sur la filière environnement. Pour cela, nous vous proposons divers outils d'information :

- ⊙ un bulletin trimestriel, une lettre électronique mensuelle, des dépêches, des fiches d'échange d'expériences ;
- ⊙ un site Internet régional où vous retrouverez nos productions : www.tee-idf.net ;
- ⊙ un guide en ligne référençant les formations franciliennes en environnement : www.ecoformations.net
- ⊙ l'accès au portail national des TEE, premier site sur les métiers de l'environnement (7 000 visiteurs par jour) : www.reseau-tee.net

Nos partenaires financiers et techniques sont la DIREN Ile-de-France, la DRTEFP Ile-de-France, la DRIAF Ile-de-France, la Délégation Régionale Ile-de-France de l'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional Ile-de-France et l'ARENE Ile-de-France.



Le portage de TEE Ile-de-France est assuré par l'Institut de l'Écologie en Milieu Urbain.



L'équipe d'animation est à votre disposition de 10h00 à 18h00 :

Valérie Le Coq - Catherine Gwet - Siham Chakrouni - Ana Poletto

La Gazette de TEE
est éditée par TEE Ile-de-France

ISSN 1634-104X

48, rue d'Hauteville - 75010 Paris

Tél : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36

Courriel : info@tee-idf.net - Web : www.tee-idf.net

Directeur de la publication : Bertrand Munich

Directrice éditoriale : Catherine Gwet

Rédactrice en chef : Ana Poletto

Ont contribué à ce numéro : Philippe Bodo, Joris Frère, Sandra Lauro, Stéphane Loukianoff, Sylvette Matteoli, Paul Schalchi.

Maquette : David Duchenne (davidmx@free.fr)

Impression : Ecofournisseur - 01 55 79 78 21

